

## **NOTE DE SYNTHÈSE**

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 1997**

#### **1°) - APPROBATION DU D.C.E.; Mise en Appel d'Offres des Travaux de réalisation des abords du Casino**

Dans le cadre de la réalisation des abords du Casino, la maîtrise d'oeuvre a été confié au cabinet SEPIA-CONPA (A.R.NEILL).

Il convient dorénavant de passer à l'exécution de ces travaux et donc de lancer un appel d'offre. Seront donc répartis en lot :

- le traitement des voies, trottoirs et stationnements,
- le traitement des espaces piétonniers,
- le mobilier urbain
- la signalétique
- les réseaux divers afférents aux aménagements préconisés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'entériner le dossier de consultation des entreprises, et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de l'appel d'offre afin que les travaux débutent dès la fin de la présente saison.

#### **2°) REGLEMENT DU FUTUR CIMETIERE**

Dans le cadre de la réalisation du cimetière, un règlement général se doit d'être réalisé. Le document technique régleme en autre :

- les inhumations et crémations,
- les reprises de concessions,
- le « caveau provisoire »,
- les mesures d'ordre intérieur et de surveillance.

Il est proposé au Conseil Municipal d'entériner ce document technique afin que dans un second temps le Conseil Municipal puisse délibérer sur les futurs tarifs.

#### **3°) CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU LOCAL « ROSIERE »**

Compte tenu des travaux de rénovation à la Rosière, il convient pour la saison estivale 1997 de réaliser une convention d'occupation précaire pour ce nouveau local « Rosière » et ce aux conditions suivantes :

- mise à disposition du bien au 1er Juillet 1997 au 31.12.1997
- indemnité d'occupation : 5000 F

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout acte relatif à cette affaire.